

## ANNEXE B

### CARACTÉRISTIQUES ET ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE EN VOIE DE LIQUIDATION

- **Participation** – Les porteurs de parts qui ont choisi de participer au portefeuille en voie de liquidation recevront une (1) part du portefeuille en voie de liquidation par part ordinaire le 17 octobre 2022.
- **Création du portefeuille en voie de liquidation** – Le portefeuille en voie de liquidation sera composé d'un pourcentage de chaque actif et passif du Fonds au 30 septembre 2022. Le pourcentage sera établi en divisant le nombre de parts pour lesquelles des avis de confirmation de participation au portefeuille en voie de liquidation ont été reçus par le nombre total de parts en circulation.
- **Caractéristiques des parts du portefeuille en voie de liquidation** – Les parts du portefeuille en voie de liquidation représentent une participation exprimée en pourcentage seulement dans les actifs et les passifs du portefeuille en voie de liquidation. À tout autre égard, les caractéristiques des parts du portefeuille en voie de liquidation sont généralement les mêmes que celles des parts ordinaires, et les actifs et les passifs qui font partie du portefeuille en voie de liquidation seront administrés de la même façon que les actifs et les passifs qui n'en font pas partie. Les parts du portefeuille en voie de liquidation seront assorties des mêmes droits de vote que les parts ordinaires et donneront droit aux distributions continues générées par les actifs du portefeuille en voie de liquidation.
- **Rachats de parts du portefeuille en voie de liquidation** – Les parts du portefeuille en voie de liquidation ne sont pas rachetables par les porteurs de parts du portefeuille en voie de liquidation. S'il existe un produit disponible tiré de la réalisation d'actifs dans le portefeuille en voie de liquidation (par exemple, des remboursements de prêts hypothécaires, des ventes de prêts hypothécaires ou d'autres produits tirés de la réalisation de garanties hypothécaires sous-jacentes), ce produit (déduction faite des passifs et des réserves) sera plutôt affecté au rachat des parts du portefeuille en voie de liquidation au moins chaque trimestre. Le produit sera versé proportionnellement aux porteurs de parts du portefeuille en voie de liquidation. Toutefois, les fonds engagés aux fins de la prorogation d'un prêt hypothécaire ou d'un nouvel investissement de sauvetage ne feront pas partie de l'encaisse distribuable aux participants du portefeuille en voie de liquidation.
- **Achat de l'actif du portefeuille en voie de liquidation** – Les fiduciaires peuvent, à l'occasion, s'il y a surplus de capital disponible, choisir d'acheter l'actif du portefeuille en voie de liquidation au profit des porteurs de parts. L'achat doit être effectué à la juste valeur marchande (déduction faite des passifs et des réserves), et le produit de cet achat sera affecté au rachat des parts du portefeuille en voie de liquidation.
- **Rapports** – Les porteurs de parts du portefeuille en voie de liquidation recevront un rapport au moins une fois par année résumant le rachat de parts du portefeuille en voie de liquidation au cours de la période précédente et résumant le reliquat du portefeuille.
- **Liquidation de parts du portefeuille en voie de liquidation** – Si la valeur de l'actif net du portefeuille en voie de liquidation est inférieure à 100 millions de dollars, les fiduciaires pourront

décider de racheter la totalité des parts du portefeuille en voie de liquidation restantes. Les fiduciaires ont le droit d'appliquer un escompte pouvant atteindre 12 % du paiement de rachat. L'escompte au rachat reflète l'incertitude entourant le calendrier, le montant de recouvrement et les coûts continus associés à la gestion et à l'administration de l'actif résiduel du portefeuille en voie de liquidation.

Remarque : Le texte qui précède constitue un résumé des attributs des parts du portefeuille en voie de liquidation et de l'administration de celui-ci. Une description complète figure dans la déclaration de fiducie du Fonds, dont les dispositions auront préséance en cas de contradiction.